

Avis d'enquêtes publiques conjointes sur le territoire de la commune d'Enchastrayes

- **Enquête préalable à un permis d'aménager pour la création de remontées mécaniques à la station de ski du Sauze – Sauze 1700**
 - **Enquête préalable à une autorisation de défrichement pour une surface de 0,1897 hectares**
 - **Enquête parcellaire préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique pour l'installation de remontées mécaniques à la station de ski du Sauze – Sauze 1700**

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2025-105-002 du 15 avril 2025, sur le territoire d'Enchastrayes à des enquêtes publiques conjointes préalable à l'installation d'un système de remontées mécaniques.

Seront ainsi organisées du 12 mai 2025 à 8h00 au 12 juin 2025 à 17h00 :

- une enquête préalable à un permis d'aménager ;
- une enquête préalable à une autorisation de défrichement ;
- une enquête parcellaire préalable à l'instauration de servitudes d'utilité publique ;

Les pièces du dossier comprenant une étude d'impact et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire enquêteur et le maire, seront déposés à régie Ubaye Ski du Sauze (Immeuble Le Salto, 04400 Le Sauze 1400) pendant la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur à la régie Ubaye Ski du Sauze (Immeuble Le Salto, 04400 Le Sauze 1400), ou bien encore par messagerie électronique à l'adresse suivante : pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé le lieu et l'objet de l'enquête publique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence dans la rubrique [publications/Appels à Projets Consultations/Enquêtes publiques autorisations et avis/Liste des communes par ordre alphabétique/commune d'Enchastrayes](#).

M. André PASQUALI, est désigné comme commissaire enquêteur pour conduire les enquêtes publiques précitées. Il recevra en personne, les observations du public à la régie Ubaye Ski du Sauze (Immeuble Le Salto, 04400 Le Sauze 1400) aux dates et heures indiquées ci-après :

Dates	Heures
12/05/25	8h00 à 12h00
21/05/25	13h30 à 17h00
03/06/25	8h00 à 12h00
12/06/25	13h30 à 17h00

Pendant l'enquête publique les observations pourront lui être adressées par voie postale à la régie Ubaye Ski du Sauze (Immeuble Le Salto, 04400 Le Sauze 1400).

Toute information ou toute observation pourra être communiquée auprès du pétitionnaire pendant la durée de l'enquête publique à l'adresse : Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, 4 Avenue des 3 frères Arnaud, 04400 Barcelonnette (info@ccvusp.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie d'Enchastrayes ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à Digne-les-Bains. Par ailleurs, toute personne qui en exprimera le souhait pourra, après la clôture de l'enquête, demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence au bureau des affaires juridiques et du droit de l'environnement. Cette procédure est soumise à évaluation environnementale et a fait l'objet de l'avis de l'autorité environnementale du 10 avril 2025 n° 0001551/A P-0001570/A P.